

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Hôpital Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Duplicata
Déclaration de Maladie

Nº M20- 0008306

Optique 66159 Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1674 Société : R.A.M

Actif Pensionné(e) Autre : retraitée

Nom & Prénom : ARSALANE Naïma

Date de naissance : 07-01-53

Adresse : 30 Rue imam haramain yacoub el mansour

madrif cesa

Tél. : 06 68 79 4452 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 02/02/2020

Nom et prénom du malade : Arsalane Naïma Age : 1983

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Thyroïde

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin Attestant le Paiement des Actes
20/01/2011	G	-	0	ENDOCRINOLOGUE 119, Bd. Bir Anzarane Maârif - CASABLANCA Dr. CARIOL BELQADI Joelle
20/01/2011	G	2	250,00	ENDOCRINOLOGUE 119, Bd. Bir Anzarane Maârif - CASABLANCA Dr. CARIOL BELQADI Joelle

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Formulateur	Date	Montant de la Facture
Mr BENNIS ZINE PHARMACIE YACOUB EL MANSOUR 185 Bd Yacoub El Mansour 1000 Casablanca	19/02/2020	270,80

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires
Laboratoire BIR ANDRAZ 7 Bd. BIR INZALANDA ASABLANCA	12/02/2020	8970 + E	13 848,80 DH

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

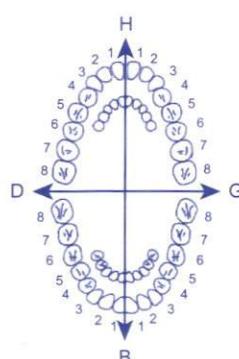
Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
D 00000000	00000000



(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel Thérapeutique nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

06 68 79 4452

ARSACAN

ORG DOSSIER

Dr. CARIOU BELQADI Joëlle

ENDOCRINOLOGIE METABOLISME

Lauréate de la Faculté de PARIS

الدكتورة كاريyo بلقاضي جووبيل

اختصاصية في أمراض الغدد والتغذية

خريجة كلية الطب بباريس

Casablanca, le : 12.02.2020

Duplicata

Dr ARSALANE Naima

- TS Hs
- Calcium
- NFS - VS
- Transaminases

Dr. CARIOU BELQADI Joëlle
ENDOCRINOLOGUE
119 Bd. Bir Anzarane
Maârif - CASABLANCA

119، شارع بئر انزaran - إقامة رمزي، باب (ب) الطابق الثاني - المعاريف - 20100 الدار البيضاء

الهاتف : 05 22 99 26 53 - 05 22 23 84 84 - 05 22 98 14 67

119, Bd. BIR ANZARANE - Résidence RAMZI - Porte B 2ème Etage - Maârif - 20100 CASABLANCA
Tél.: 05 22 23 84 84 - 05 22 98 14 67 - 05 22 99 26 53 - E-mail : carioujoelle@yahoo.fr - ICE : 001634169000021

Laboratoire d'Analyses de Biologie Médicale Bir Anzarane

117, Bd Bir Anzarane 20 100 Maarif Casablanca

Tél : 05 22 99 46 63 / 05 22 25 82 05 Fax : 05 22 98 09 11

ICE : 001748386000083

Patente : 35870583

IF : 01006693

CNSS : 7070999

Compte bancaire : BMCI Casa Normandie

RIB : 013 780 01802 000329 001 80 48

INPE : 093001196

Casablanca le : 12-02-2020

Mme Naima ARSALANE

FACTURE N°	2002121049
------------	------------

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
PS	Prélèvement sang	E25	E
9105	FORFAIT DE SECURITE POUR ECHANTILLON SANGUIN	E0	E
0163	TSH	B250	B
0216	Numération Formule (Globules rouges/Blancs/plaquettes)	B80	B
	Vitamine D 25-OH (D2+D3)	B450	B
0104	Calcium	B30	B
0118	Glycémie	B30	B
0146	Transaminases O (TGO)	B50	B
0147	Transaminases P (TGP)	B50	B
0223	VS	B30	B

Total de B : 970

TOTAL DOSSIER	1324.80 DH
---------------	------------

Arrêtée la présente facture à la somme de : mille trois cent vingt-quatre dirhams quatre-vingts centimes

Laboratoire Bir Anzarane
117, Bd Bir Anzarane
CASABLANCA



Prescripteur : Dr JOELLE LUCIENNE CARIOU BELQADI

Réf : 2002121049

Dossier ouvert le : 12-02-2020 10:29

Edité le : 10-03-2020

Mme ARSALANE Naima

Compte Rendu d'Analyse

Page 1 / 3

HEMATOLOGIE

NUMERATION FORMULE SANGUINE **Sysmex XT2000**

NUMERATION

			10-04-2017
Leucocytes :	6 190	/mm ³	5 670
Hématies :	4.19	M/mm ³	4.15
Hémoglobine :	13.1	g/100ml	12.7
Hématocrite :	37.4	%	37.1
VGM :	89.3	μ3	89.4
TCMH :	31.3	pg	30.6
CCMH :	35.0	g/100ml	34.2

FORMULE

Polynucléaires Neutrophiles :	48.2	%	(40.0–75.0)	47.0
Soit:	2 984	/mm ³	(2 000–7 500)	2 665
Polynucléaires Eosinophiles :	1.6	%	(1.0–4.0)	2.5
Soit:	99	/mm ³	(100–400)	142
Polynucléaires Basophiles :	0.1	%	(0.0–1.0)	0.7
Soit:	6	/mm ³	(0–150)	40
Lymphocytes :	41.5	%	(20.0–45.0)	40.3
Soit:	2 569	/mm ³	(1 500–4 000)	2 285
Monocytes :	8.6	%	(2.0–12.0)	9.5
Soit:	532	/mm ³	(200–800)	539

PLAQUETTES

Plaquettes :	319 000	/mm ³	(150 000–400 000)	281 000
VMP:	10.6	fl		11.4
Frottis sanguin:	Absence d'anomalies morphologiques			

			10-04-2017
VS.1ère heure	2	mm	4
VS 2ième heure	3	mn	7

Dr N. BAAJ
Pharmacien biologiste

Biologistes Responsables :

- Dr. A. AZEDDOUG certifié AFNOR ISO 9001:2015 N°2020/85901.1
- Dr. N. BAAJ

Dossier Validé



Mme ARSALANE Naima
Réf : 2002121049

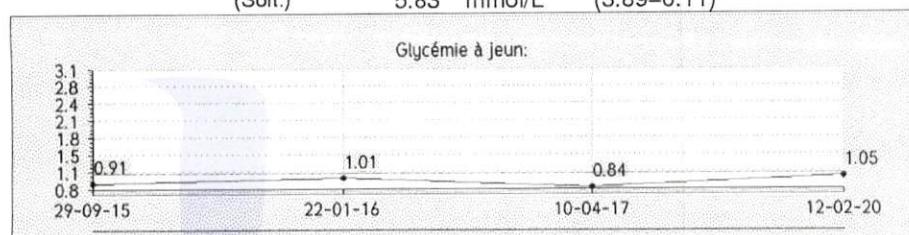
Page 2 / 3

BIOCHIMIE SANGUINE

Roche Cobas 6000

03-01-2019
Calcium: 102.00 mg/l (86.00–102.00) 93.70

10-04-2017
Glycémie à jeun: 1.05 g/L (0.70–1.10)
(Soit:) 5.83 mmol/L (3.89–6.11) 0.84

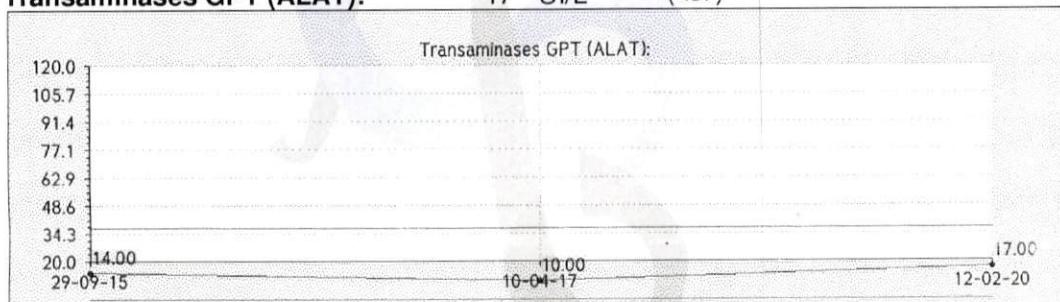


ENZYMOLOGIE

Roche Cobas 6000

10-04-2017
Transaminases SGOT (ASAT): 16 UI/L (<37) 12

10-04-2017
Transaminases GPT (ALAT): 17 UI/L (<37) 10



VITAMINES

03-01-2019
Vitamine D total (Roche): 37.5 ng/ml (30.0–100.0)
(Cobas 6000) 93.8 nmol/l (75.0–250.0) 21.7

Biologistes Responsables :
- Dr. A. AZEDDOUG
- Dr. N. BAAJ

Dr N. Baaaj
Pharmacien biologiste

Dossier Validé par :



Mme ARSALANE Naima
Réf : 2002121049

Page 3 / 3

HORMONOLOGIE

17-09-2019

T.S.H:	2.34	mUI/L	(0.25–5.00)	0.21
(Chimiluminescence/Cobas6000)				

Fin du compte rendu

Biologistes Responsables :
- Dr. A. AZEDDOUG
- Dr. N. BAAJ

Dr N. Baaej
Pharmacien biologiste

Dossier Validé par :